

RCS : MONTAUBAN

Code greffe : 8201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MONTAUBAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 00075

Numéro SIREN : 881 098 636

Nom ou dénomination : CF CASTELSARRASIN

Ce dépôt a été enregistré le 11/03/2022 sous le numéro de dépôt 790

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

11 MARS 2022

BGTIP N° 2033 A SD 2021

Formulaire obligatoire (article 302 septies,
A bis du code général des impôts)

cerfa

N°15948*03

Désignation de l'entreprise SAS CF CASTELSARRASIN					
Adresse de l'entreprise 4 place Gaston Bénac		82100 CASTELSARRASIN			
SIRET 88109863600015					
Durée de l'exercice en nombre de mois * 18 Durée de l'exercice précédent * 					
				Exercice N clos le 30/06/2021	
ACTIF					
		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010			
	{ Autres *	014	800	016 360 440	
	Immobilisations corporelles *	028	38 176	030 7 291 30 885	
	Immobilisations financières * (1)	040		042	
	Total I (5)	044	38 976	048 7 651 31 325	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
	Marchandises *	060	3 497	062 3 497	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	1 927	070 1 927	
	{ Autres* (3)	072	2 395	074 2 395	
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	7 001	086 7 001	
	Charges constatées d'avance *	092	1 550	094 1 550	
	Total II	096	16 371	098 16 371	
Total général (I + II)		110	55 347	112 7 651 47 695	
PASSIF				Exercice N NET 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		5 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* [131])	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136		-2 411	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142		2 589	
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		21 467	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		1 951	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... [169] 18 902)	172		20 408	
PRODUITS	Produits constatés d'avance	174		1 280	
	Total III	176		45 106	
Total général (I + II + III)		180		47 695	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 38 976
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CF CASTELSARRASIN

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR 018 ☐Exercice N clos le
30/06/2021

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	7 815				
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
			services *		218	11 796				
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222			
	Production immobilisée*					224				
	Subventions d'exploitation reçues					226	19 768			
	Autres produits					230	5 834			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	45 213			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234	6 892			
	Variation de stocks (marchandises)*					236	-3 497			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238				
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240				
	Autres charges externes* :	(dont crédit-bail :	- mobilier :	- immobilier :		242	39 525			
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243	1 000	)	244	1 000			
	Rémunérations du personnel*					250	5 462			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	172			
	Dotations aux amortissements*					254	7 651			
	Dotations aux provisions					256				
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		}	262	3 221			
		cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	60 427			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	-15 214			
Produits financiers (III) 280						I				
Charges financières (V)						294	398			
Produits exceptionnels (IV)						290	13 200			
Charges exceptionnelles (VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		}	300				
		dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348							
Impôt sur les bénéfices* (VII)						306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) — Charges (II + V + VI + VII)						310	-2 411			
B- RÉSULTAT FISCAL						312	2 411			
Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2						314				
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318					
	Provisions non déductibles*				322					
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)				324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	)	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986		ZFU -TE (44. octies et octies A)	987	342				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44. sexes A)	989					
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138					
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Investissements outre-mer	344					
	ZFANG (44 quaterdecies)	345								
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993					
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit				346	350	19 768		
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655				
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)				643				
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)				645						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)				647						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)				648						
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)				641						
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)				990						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)				649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	354	22 179
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356					
	Déficits antérieurs reportables : *						360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	370	372	22 179

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

CF CASTELSARRASIN

SAS AU CAPITAL DE 5.000 €

SIEGE SOCIAL : 4 PLACE GASTON BENAC 82100 CASTELSARRASIN

RCS MONTAUBAN 881 098 636

EXTRAIT PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 31 DECEMBRE 2021

EXERCICE SOCIAL CLOS LE 30 JUIN 2021

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit de l'exercice soit 2.076 € de la manière suivante :

- report à nouveau débiteur 2.076 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées au cours des 3 derniers exercices à titre de dividende ont été les suivantes :

- Néant (premier exercice)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La Présidente
Marine DILTOER

